

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24078</p>
---	---	--

**SEANCE du : 13 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 7 mai 2024.

### ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOUIIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Philippe BARON	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérandère BAZANTAY, jusqu'à 19h00	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, à partir de 19h15	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN	

### POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Hélène BROSSEAU, pouvoir à Jean-François MORIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, jusqu'à 19h15	Bérandère BAZANTAY, pouvoir à Jean-François MOREAU à partir de 19h00
Stéphanie FILLON	Jamel CHENIOUR	Anita BRIFFE

**Secrétaire de séance :** Sandra CAILTON, assistée des services de la Ville

**Assistaient également :** Delphine CHERSON, Directrice Générale des Services  
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



**Motion de soutien aux communes d'AMAILLOUX et de CHICHE, victimes de nuisances olfactives émanant du centre d'enfouissement de déchets ménagers implantés à AMAILLOUX et géré par la société SUEZ RV**

Madame le Maire présente le dossier.

Considérant la position des maires d'AMAILLOUX et de CHICHE,

Considérant la situation actuelle qui nuit profondément au cadre de vie des habitants desdites communes mais aussi des communes limitrophes,

Les élus du Conseil Municipal de la Ville de Bressuire souhaitent manifester leur soutien aux communes d'AMAILLOUX et de CHICHE, victimes de nuisances olfactives émanant du centre d'enfouissement de déchets ménagers, implanté à AMAILLOUX et géré par la société SUEZ RV.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'APPROUVER** la motion telle que présentée en séance
- **DE DEMANDER** au représentant de l'Etat d'user de ses pouvoirs pour mettre un terme à la situation dénoncée par les maires des communes concernées

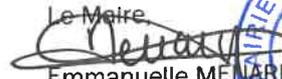
Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Sandra CAILTON



Le Maire  
  
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20240516-DG\_DEL\_2024\_078-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **16 MAI 2024**